

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

29.11.2016

Dossier complet le

29/11/2016

N° d'enregistrement

F09316P0224

1. Intitulé du projet

Création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Berre-l'Etang (13)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage (SIGV)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MARTINET Mario, Président du SIGV

RCS / SIRET 200 022 200 00022

Forme juridique Syndicat intercommunal à vocation unique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45° Terrain de camping et caravanning permanents	Terrain caravanning destiné aux gens du voyage permettant l'accueil de 17 emplacements de caravanes. La capacité d'accueil est de 35 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Il s'agit d'installer une aire d'accueil de 7 500 m². Outre la délimitation des emplacements, elle sera aménagée de façon à assurer le confort des occupants, son insertion paysagère et la préservation de l'environnement par la mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales, le raccordement aux réseaux divers, en particulier l'assainissement collectif des eaux usées.

Le terrain sera partiellement imperméabilisé pour la construction de voiries internes, d'une aire de stationnement et de manoeuvre, d'une aire de jeux et de plusieurs bâtis (locaux) (5400 m²).

4.2 Objectifs du projet

Répondre au besoin identifié dans le Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage (SDGV) signé le 1er mars 2002 et révisé en janvier 2012. Ce dernier prévoit la création d'une aire d'accueil de 35 places sur les communes de Berre-l'Étang, La Fare-les-Oliviers, Rognac ou Velaux.

En l'espèce, le projet qui répond à ce besoin est situé sur la commune de Berre-l'Étang.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Préparation du terrain
- Terrassements pour le passage des réseaux et leurs raccordements (eaux usées, eaux pluviales y compris bassin de rétention, eau potable+ 2 poteaux incendie, électricité, télécoms et fibre optique, éclairage)
- Création des voiries internes et de la zone de stationnements et d'arrêts provisoires, délimitation des emplacements
- Création de l'aire de jeux pour enfants et des bâtiments
- Plantations

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit les aménagements suivants :

- 35 places d'accueil des gens du voyage de 75 m² réparties sur 17 emplacements (2 à 3 places par emplacement) ;
- 17 blocs sanitaires mutualisés (2wc - 2 douches et vestiaires) dont un bloc PMR ;
- Les voiries internes permettant la desserte des emplacements ;
- Une zone d'entrée composée de stationnements et d'arrêts provisoires permettant les manoeuvres ;
- Une aire de jeux de 150 m² constitué d'une zone en sol souple sportif et d'un équipement de jeux d'enfants ;
- Un local d'accueil et socio-éducatif de 60 m² ;
- Un pavillon pour le gardien de 80 m² avec jardin privé ;
- Un local technique collectif comprenant les compteurs fluides des emplacements, le dispositifs centralisé de télégestion, l'ensemble des arrivées principales des réseaux de desserte de l'aire ;
- Un local poubelle ;
- Un aménagement paysager permettant notamment de ceinturer chaque emplacement par un merlon et des haies végétales. Des arbres d'ombrages accompagneront chaque place de l'aire d'accueil.

Le projet intègre également la réalisation d'un bassin de rétention permettant de compenser les surfaces imperméabilisées engendrées par l'aménagement.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier au titre de la Loi sur l'Eau
Permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Etude d'impact examen au cas par cas : 45° Terrain de camping et caravanning permanents

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Superficie de la parcelle	- 12 085 m ²
- Nombre d'emplacements/places	- 17/35
- Surface de bâtis	- ~320 m ²
- Longueur de la voirie interne (bitume)	- 210 ml
- Emprise de l'aire de stationnement espaces verts compris	- 7 500 m ²
- Surface imperméabilisée totale	- 5 400 m ²
- Volume du bassin de rétention des eaux pluviales	- 440 m ³ (protection trentennale)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse :
"Le Pont de la Garranne"
13 130 Berre-l'Etang
Références cadastrales :
- Section : CV
- N° de parcelle : 275

Coordonnées géographiques¹

Long. 43 ° 31 ' 47.2 " N Lat. 5 ° 11 ' 50.7 " E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Aucun usage identifié. Le terrain est en friche.

La route D10 en remblai ceinture le site au nord et à l'ouest de la parcelle.

Le bassin de rétention de la D10 est situé au nord-est du site et son exutoire se rejette via une canalisation de l'autre côté de la D10 (au nord) sur le sol dans des vignes.

Au sud du site, on trouve à l'ouest des propriétés et leurs jardins et à l'est une lisière boisée.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



PLU arrêté par DCM le 12/12/2014. Révision n°1 en cours.

Règlement applicable à la zone de projet : Zone An, "Secteur dédié à une aire d'accueil des gens du voyage".

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Berre-l'Etang est une commune littorale au sens de la DTA des Bouches-du-Rhône (étang de Berre).
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les inventaires réalisés dans le cadre du dossier loi sur l'eau le 08 novembre 2016 ont permis de confirmer l'absence de zone humide sur le site.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRn Mouvement de terrain - Tassement différentiel prescrit le 29/01/2016 - PPR Inondation par crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau (Arc) approuvé le 15/06/2001. Projet hors zonage réglementaire. - PPRT "Site de Port la Pointe (effets toxiques, thermiques et de surpression) prescrit le 14/06/2011. Projet hors périmètre de prescription. - PPRT "Site du complexe pétrochimique (effets toxiques, thermiques et de surpression) prescrit le 01/08/2013. Projet hors périmètre de prescription.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage AEP à proximité du site (source : ARS novembre 2016).
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR9310069 - GARRIGUES DE LANÇON ET CHÂÎNES ALENTOUR : environ 2,8 km au nord du site.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire d'accueil sera connectée au réseau d'eau potable de la société des eaux de Marseille.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nous ne disposons pas d'étude géotechnique. Au regard des dimensions modérées du projet (terrassements peu profonds limités à 0,8 m de profondeur), il n'y aura pas de drainage ni de modification des masses d'eaux souterraines.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet nécessite des terrassements pour la constructions des bâtis et du bassin de rétention et un modelé du terrain, l'équilibre entre les remblais et les déblais sera recherché autant que possible si la qualité des sols permet leur réemploi. Sinon les terres excavées seront envoyées vers les filières de traitement et de valorisation adaptées.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'apport de matériaux de construction pour la voirie, les fondations et les bâtis. Pour les remblais, les déblais effectués sur le site pour les terrassements seront réutilisés sur place autant que possible si la qualité des sols permet leur réemploi.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cette ancienne friche agricole ne comporte pas d'habitat remarquable et n'abrite pas de faune et de flore à enjeux. Seules 2 espèces floristiques patrimoniales régionales (non protégées) sont potentielles dans l'emprise du projet : Alpaste à épis court, Carline laineuse. Aucune perturbation de la continuité écologique, site dépourvue de fonctionnalité écologique (Source : Naturalia, nov. 2016).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non car le site n'est pas concerné par des zones à enjeux et est éloigné de 2,8 km du site Natura 2000 le plus proche.

				Zone réservée au PLU pour une aire d'accueil des gens du voyage
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la zone de projet est seulement concernée par le risque lié au transport de matières dangereuses sur la RD113, elle est en dehors des emprises des PPRT recensés sur la commune de Berre-l'Étang.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Retrait et gonflement des argiles - Séisme (zone 3 risque modéré), ces risques sont traités via l'étude géotechnique. - Rupture de grand barrage (barrage de Bimont)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit le raccordement aux réseaux publics, notamment des eaux usées, avec une mise en place d'un système de gestion qui responsabilise les occupants (individualisation des équipements sanitaires), ainsi que d'une vidéosurveillance et contrôle d'accès. Il ne sera pas concerné ou à l'origine de risques sanitaires.
Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bruit lié à l'occupation de l'aire sera modéré (essentiellement les passages des véhicules) et atténué par les haies et par le bruit existant (réseau routier, aéroport de Berre la Fare). Les environs comportent peu d'habitations (quelques villas à une centaine de mètres au sud-est). Réseau routier : RD113, RD10, RD21. Aéroport de Berre la Fare (Zone non concernée par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Marseille Provence).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est conçu de façon à ce que les eaux usées et les déchets soient collectés et traités conformément à la réglementation.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Le site aménagé bénéficiera d'un réseau d'éclairage de type candélabre, lanterne éclairant vers le bas. L'intensité est fixée sur la base de l'arrêté du 1^{er} août 2016 fixant les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements recevant du public (20 lux en tout point du cheminement extérieur accessible ; 20 lux en tout point des parcs de stationnement). On rappelle que le terrain se trouve dans une zone relativement isolée (pas d'habitation en voisinage immédiat) et qu'il est lui-même concerné par l'éclairage du réseau routier proche. Ainsi le projet ne sera pas une source de nuisance lumineuse.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p> <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Les eaux pluviales seront rejetées dans l'exutoire du bassin de rétention existant de la D10, sur le sol dans les vignes au nord de la D10, après abattement des polluants dans un bassin de rétention (cf. Notice hydraulique).</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>- Eaux usées : réseau public. - Déchets ménagers : collectés sur site (local poubelle) puis pris en charge par le service public de ramassage des ordures ménagères.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p> <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le site est en dehors de zones de protection du patrimoine (source ; UDAP 13, SDAP 13). Les aménagements seront essentiellement visibles par les usagers du réseau routier à proximité. Il n'y a pas d'habitation dans le voisinage immédiat. Des mesures d'insertion paysagère sont prévues : merlon et haies végétales délimitant les emplacements, Plantations au niveau de tous les bâtiments, édicules techniques et émergences, absence de zone relictuelle à entretenir limitant les dépôts sauvages.</p> <p>Zone réservée au PLU.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fait l'objet d'un dossier au titre de la Loi sur l'Eau. Il n'apparaît pas nécessaire d'effectuer une étude d'impact pour les raisons suivantes :

- Pas d'utilisation de ressources naturelles ;
- Milieu naturel : terrain en dehors de zones de protection ou d'inventaires naturels. Absence d'enjeux écologiques locaux (une étude jointe en annexe a été menée dans le cadre du dossier loi sur l'eau) ;
- Risques naturels et technologiques : Le projet n'engendre pas d'aggravation des risques naturels et technologiques et y est peu ou pas vulnérable (étude géotechnique vis-à-vis des risques sismiques et retrait-gonflement d'argiles) ;
- Commodités de voisinage : Le terrain est isolé (pas d'habitation dans le voisinage immédiat). La conception du projet s'appuie sur la réglementation en vigueur limitant les nuisances potentielles (gestion des eaux usées, des eaux pluviales, des déchets, gestion du site au quotidien et responsabilisation des usagers (gardien, vidéosurveillance, compteur individuels...)) ;
- Pollutions : aucune activité polluante, gestion des effluents et déchets conformes à la réglementation, abattement de la pollution des eaux pluviales via un bassin de rétention (cf. notice hydraulique en annexe) ;
- Patrimoine, cadre de vie : terrain en dehors des zones de protection du patrimoine culturel et urbain, mesures d'insertion paysagère du site (haies, plantations aléatoires).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 6 : Document d'incidence du dossier Loi sur l'Eau (dossier en cours d'élaboration), SAFEGE - Annexe 7 : Notice hydraulique, SAFEGE - Annexe 8 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000, NATURALIA

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Velours

le,

25/11/2015

Signature

